



Lettre ouverte

à Monsieur le Préfet,

***à Mesdames et Messieurs les député.e.s,
sénatrices et sénateurs du département de
Saône et Loire.***

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les député.e.s, sénatrices et sénateurs,

Nous voulons vous faire part du mécontentement des retraité.e.s et personnes âgées qui sont les premières victimes de la crise du COVID 19.

Cette pandémie s'ajoute aux difficultés rencontrées par les retraité.e.s dans leur vie quotidienne. Cela se traduit notamment par la diminution de leur niveau de vie par rapport à celui des actifs avec le décrochage rapide et important de leurs pensions comme cela a été relevé dans le dernier rapport du COR.

La crise sanitaire se poursuit sans décisions cohérentes du gouvernement par exemple en poursuivant les fermetures de lits, obligeant à transférer des malades vers d'autres hôpitaux. Et cette crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique et sociale qui s'amplifie avec le chômage, les suppressions d'emplois, la pauvreté qui augmente... Mais la bourse est euphorique ... Cherchez l'erreur !

Alors, la stigmatisation à l'égard des retraités - qualifiés de privilégiés - est intolérable. Elle se traduit notamment par des formules du genre la baisse des pensions serait une mesure de salubrité publique. Lorsque que l'on sait que beaucoup de pensions sont en dessous du Salaire minimum, que de nombreuses veuves ne reçoivent qu'environ 900 euros par mois pour vivre, de tels discours disqualifient ceux qui les prononcent ! Oui les revendications des retraités concernant leur pouvoir d'achat sont amplement justifiées. Oui il faut porter les retraites et pensions au niveau du SMIC avec dans l'immédiat une augmentation de 100 euros.

Voici quelques éléments que nous portons à votre réflexion :

Le pouvoir d'achat des retraité.e.s :

Depuis la réforme BALLADUR de 1993, avec le calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures, il n'a cessé de régresser. La perte s'est encore accentuée avec un quasi-blocage de l'évolution des pensions entre 2013 et 2017, l'augmentation de la CSG de 1,7 % en janvier 2018 et l'instauration d'une évolution différenciée au 1er janvier 2020 (0,3 % pour tous et 1 % pour les pensions inférieures à 2000 €). Tout cela sans compter le déficit permanent entre l'évolution du salaire moyen et l'évolution des prix qui sert à la revalorisation.

Ces différents éléments amènent au constat suivant : entre janvier 2008 et décembre 2019, les prix ont augmentés de 12,93 %, le SMIC a augmenté de 20,05 %, mais les pensions nettes versées par la CNAV n'ont augmenté que de 8,6 %, les complémentaires de l'ARCCO de 8,37 % et celles de l'AGIRC de 6,26 %.

Le forfait patients urgences :

Inscrit dans l'article 28 du projet de loi de financement, de la Sécurité Sociale PLFSS 2021, ce forfait doit remplacer dès le 1er Janvier - s'il est voté par le parlement - le

ticket modérateur pour les passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation. Son montant devrait être fixé à 18 Euros.

Cette mesure va dissuader les patients, en situation de précarité qui ne peuvent pas avancer les frais médicaux, à pousser la porte de l'hôpital. Par contre on omet de parler des pressions exercées sur ces patients par certains médecins libéraux par refus d'appliquer le tiers payant généralisé et ainsi éviter d'accueillir tous ces indigents dans leurs cabinets. Cette mesure va à l'encontre du code de santé publique qui impose l'égal accès aux soins pour toutes et tous et contredit ainsi la charte de la personne hospitalisée.

La Taxe additionnelle sur les mutuelles en 2020 et 2021 :

Le parlement a voté la taxe additionnelle à hauteur de 2,6% pour 2020 et 1,3% pour 2021.

Cette taxe va s'ajouter aux mesures fiscales diverses qui frappent le plus grand nombre et plus spécialement les retraités particulièrement touchés par la crise Covid. D'autant plus qu'ils doivent plus que d'autres faire appel aux services de santé.

La création de la 5ème branche autonomie :

Cette 5ème branche s'ajoute à celles déjà existantes que sont la Famille, la maladie, les accidents du travail et la retraite.

Pour la ministre Brigitte Bourguignon, la création de cette nouvelle branche constitue la première pierre d'une grande réforme du grand âge et de l'autonomie. Cependant cette 5ème branche ne sera pas dans la Sécurité Sociale : sa gestion sera confiée à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), dont la gouvernance ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécurité sociale. Les financements proposés ne sont pas à la hauteur des besoins : de 30 milliards d'euros par an (dont 6 milliards reposant sur les ménages), les dépenses liées au grand âge pourraient augmenter de plus de 9 milliards d'ici 2030.

Si l'on peut se féliciter qu'enfin l'aide à l'autonomie soit prise en compte, son financement par la CSG va grever un peu plus les ménages, notamment les plus modestes, mais aussi les retraités, car il est question d'augmenter la CSG des retraités (8,3 %) au même niveau que celle des actifs (9,2 %).

Pour la CGT, c'est un 5ème risque « autonomie de la naissance à la mort » dans la branche maladie de la Sécurité Sociale qu'il aurait fallu créer, avec un financement à 100% par les cotisations sociales.

Le PLFSS 2021 : (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) :

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, n'a répondu ni aux attentes des retraités et des salariés ni aux besoins de la population. Si le gouvernement a été obligé de lâcher une augmentation de 183 € nets par mois, il n'en reste pas moins que cela ne répond qu'en partie aux revendications des hospitaliers en particulier en termes d'embauche massive de personnels. Aucun plan de recrutement ni de formation n'est prévu alors que 100 000 embauches sont nécessaires dans l'hôpital, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans l'aide à domicile. Mais dans le même moment on constate sur le terrain que la réduction des moyens se poursuit.

Pour 2021, de nouveaux financements ont été anticipés pour l'achat de vaccins ou encore de tests et de masques.

L'estimation de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) pour 2021 a été fixée à +3,5 % par rapport à l'ONDAM 2020 rectifiée, le portant à 224,6 milliards d'euros. Cela sera nettement insuffisant pour faire face au coût de la crise

sanitaire. Cela entraînera inéluctablement de nouvelles fermetures de lits à cause du manque de personnels.

Ce PLFSS introduit ce que nous avons dénoncé plus haut : le forfait patient urgences et la 6ème branche autonomie.

Cela confirme nos craintes déjà exprimées. Les moyens dégagés ne sont pas à la mesure de ce qu'exige la situation et surtout beaucoup plus faibles que ceux qui ont été votés pour soutenir l'économie.

Pour la CGT, la vie, la santé, le bien-être ne sont pas des dettes. La protection sociale non plus, c'est juste ce qui nous permet une vie juste et solidaire, pour retrouver ensemble nos jours heureux. Il faut en finir avec les lois de financement et autres conventions de gestion qui étranglent notre Sécurité Sociale. Les exonérations de cotisations sociales patronales (559 milliards d'euros depuis 1992) doivent cesser, de même que toutes les mesures visant à faire financer la Sécurité Sociale par l'impôt, pénalisant très souvent les retraités.

Les effets de la pandémie de la COVID 19 :

Il y aurait aussi beaucoup à commenter sur la gestion de la pandémie de Covid 19 au cours de cette année 2020 :

Le manque de masques que la ministre justifie par le fait que ce n'est pas nécessaire d'être masqué, le manque criant de matériel dans les hôpitaux, pas de lits et de respirateurs en nombre suffisant, pas assez de sur-blouses et de gants au grand dam des personnels soignants victimes de la maladie et décédés pour certains et certaines d'entre eux. Puis, c'est le confinement avec ses aberrations pas dangereux la journée pour le travail mais dangereux le soir un virus noctambule ? Puis les vacances libres avec le retour de la pandémie qui devait s'éteindre avec la chaleur...

En septembre, c'est la rentrée des classes en primaire et secondaire. Prétexte : le danger de déscolarisation pour les élèves mais véritable raison : surtout libérer les parents pour qu'ils et elles puissent aller travailler ou travailler à domicile sans la contrainte des enfants. Mais alors si ce n'est pas dangereux d'être scolarisé, pourquoi fermer les universités ? Gestion chaotique au coup par coup et dangereuse.

Aujourd'hui, c'est la perspective d'une vaccination en masse de la population qui domine et alimente l'actualité.

Mais en-a-t-on les moyens, alors que d'ores et déjà apparaissent les premiers signes d'un déficit en approvisionnement ?

Voilà, Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les député.e.s, sénatrices et sénateurs, tout ce qui nous interpelle en ce début d'année 2021. Les retraité-e-s et personnes âgées, comme nous l'avons déjà dit, n'accepteront pas d'être les boucs émissaires de la crise actuelle, ni celles et ceux qui selon le gouvernement pourraient contribuer financièrement à la charge de la crise. Nous serons très vigilants.